

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/05/2015

Réception par le Prefet : 27/05/2015

Publication : 29/05/2015



Département  
**Haut-Rhin**  
Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

Séance du vendredi 22 mai 2015

N° 2015-5-2-5

**GUICHET UNIQUE ARTISANAT**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DREXLER, FUCHS, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEES :**

MMES DIETRICH, GROFF, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2015-2-2-1 du 19 février 2015 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Décide d'attribuer, au titre du dispositif de guichet unique "artisanat" :

- une subvention de 4 945 €, soit 15 %, d'une dépense subventionnable de 32 969 € HT, à l'entreprise NARURA MOBILIER, dirigée par M. Kévin KRUST, pour la création d'une entreprise d'ébénisterie, menuiserie et agencement de meubles à BUHL,
- une subvention de 3 087 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 20 578 € HT, à l'entreprise JL AUTO 68, dirigée par M. Joël LEROY pour la création d'un garage à VOLGELSHEIM,

- une subvention de 3 020 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 20 133 € HT, à l'entreprise PIERRES ET JARDINS, dirigée par MM. Jérôme RIETHMULLER et Alexandre TRENS pour la création d'une entreprise d'aménagements paysagers et de maçonnerie paysagère, pavage et dallage à WITTELSHEIM.
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F223, chapitre 204, fonction 93, nature 20421 du budget départemental.

LE PRESIDENT



---

Eric STRAUMANN

Adopté  
voix contre  
abstentions